



Le chant de la préface (4)

4 – Caeli, caelorumque Virtutes

Cette incise du schéma de préface *Per quem majestatem* figure curieusement au centre de la liste énumérative des chœurs angéliques. De par sa formulation comme de par cette situation dans le discours angélique, le texte constitue encore aujourd'hui pour le monde des liturgistes une difficulté majeure ; elle impose donc à l'analyste de prendre en considération pistes de recherche et indices déjà dégagés par les auteurs.

Une locution problématique

Le premier obstacle rencontré est évidemment le terme *caeli* qui, dépourvu de toute attache traditionnelle, n'a jamais été attribué à une cohorte angélique quelconque. Or, la signification qu'on peut donner de sa présence à la place qui lui est impartie, semble difficilement séparable des termes subséquents : *caelorumque virtutes* même si une virgule sépare *caeli* de *caelorumque*. Ainsi *caeli* et *virtutes*, associés par le *-que* de *caelorum* seraient à l'origine de la traduction française « les cieux et les vertus des cieux » bien qu'ici, le terme « *virtutes* » corresponde au meilleur français de « puissances ».

La précédente réflexion sur la préface romaine *Per quem majestatem* avait insisté sur l'existence, en ce texte, d'une énumération limitative des chœurs angéliques autour du noyau central des cohortes évoquées par Saint Paul (Eph.1.21) : « A partir du IV^e siècle, rappelait le R. P. Gy op. ¹, l'Orient antiochien connaît une énumération à neuf termes dans laquelle les anges d' Eph.1.21 ... sont placés dans un ordre variable au milieu d'une série qui commence par les anges et les archanges et s'achève le plus souvent par les chérubins et les séraphins ». Peut-on dire que, dans l'énumération des chœurs angéliques de *Per quem majestatem*, la formule « *Caeli, caelorumque virtutes* » constitue ce « milieu de série » auquel le R. P. Gy fait allusion ?

Apparemment oui, parce que l'incise se retrouve identiquement dans bien d'autres préfaces orientales, ce qui confirme la parenté fondamentale qui unit toutes les préfaces de l'Eglise chrétienne : la liturgie romaine s'enracine, on le sait, dans les usages de l'ancienne Antioche par bon nombre de ses traits. Mais ces données ne révèlent pas que, sous l'expression ici usitée, le schéma *Per quem majestatem* cache le nom d'autres légions célestes comme celles que retiennent les écrits de Saint Paul (Eph. 1.21 – Col. 1.16). Et si *Caelorum virtutes* signifient « puissances des cioux », le terme *caeli* ne pourra jamais traduire que « les cioux », nom qui n'entre point dans la liste des neufs chœurs célestes. Enfin, le texte romain de *Per quem majestatem* fixe à chacune des cohortes angéliques une mission particulière dans le chant de la *laus divina*, ce qui constitue sa spécificité par rapport aux autres préfaces. Or *caeli* qui débute une nouvelle phrase, n'est pas destinataire de la moindre attribution.

Une difficulté syntaxique

Ce menu fait va ouvrir une autre perspective d'analyse chez les auteurs et les orienter vers une solution plus intéressante. De lui-même, le fidèle peut se rendre compte en ouvrant son missel latin-français à la page de la préface dite « commune », que *caeli, caelorumque virtutes* ouvre une autre période dans le texte, grâce à une ponctuation grammaticale qui n'a pas lieu de subsister. Dom Bernard Capelle osb. qui a étudié, de près le texte des préfaces romaines ² rétablit ainsi le texte litigieux : « Après avoir dit des Anges qu'ils « louent » (*laudant Angeli*) et des Dominations qu'elles « adorent » (*adorant Dominationes*) le rédacteur continue ainsi : *tremunt Potestates. Caeli, caelorumque Virtutes*. Tel, en effet, nous paraît être le groupement des mots ... »

Cette solution s'instaure en effet – apparemment – dans un climat logique et acceptable puisque l'incise *caeli, caelorumque Virtutes*, laissée pour compte par l'ancienne syntaxe, est de nouveau introduite dans le corps du texte relevant des chœurs angéliques et rattachée à *tremunt* (de *tremere* : se prosterner avec respect). Mais pour qui sait que la langue latine, devenue langue sacrée pour chanter la *laus divina*, se conforme à une stylistique rythmée aux canons bien définis, la solution proposée ne satisfait pas parce qu'elle réduit le texte à un recto tono sans accent.

En vérité, la préface romaine *Per quem majestatem*, déjà très ancienne, est parente, en esprit et par la formulation, de celle qui orne l'antique liturgie de Saint Jacques à Jérusalem (IV^e siècle). Et ce texte qui a été publié par A. Tarby ³, met en cause la thèse si bien construite de Dom Capelle : il comporte deux versions, la plus primitive en langue syriaque ; la seconde, postérieure, émane d'un manuscrit grec dont la langue est plus élaborée et moins proche de l'original. Voici donc, selon la version syriaque la plus ancienne, le passage intéressant : « Toi que célèbrent les *cioux des cioux* et toutes leurs *puissances*, le soleil et la lune et tout le cortège des étoiles, la terre, la mer et tout ce qui s'y trouve, Jérusalem la cité céleste, l'église des premiers nés inscrits dans les cioux ⁴, les anges, etc. » Suit la liste des neuf chœurs angéliques ...

Le R. P. Gy observe à propos de cette longue énumération : « Comme dans l'angélologie ancienne, la différence entre les anges et les puissances cosmiques n'est pas encore complètement précisée ⁵ ». Faire précéder les puissances célestes par une énumération des forces de la nature, serait donc le vestige d'une prière liturgique très archaïsante. A. Tarby et le R. P. Taft sj. ⁶ en confirment l'existence par référence aux catéchèses mystagogiques de Saint Cyrille de Jérusalem (V.6) : « Après cela, nous

faisons mention du ciel, de la terre et de la mer, du soleil et de la lune, des étoiles, de toute la création raisonnable et irraisonnable, visible et invisible, des anges ... répétant en effet cet appel de David : Louez le Seigneur avec moi (Ps.34.3) ».

La parenté de l'incise syriaque « *cieux des cieux et toutes leurs puissances* » avec la formule romaine « *caeli caelorumque Virtutes* » apparaît comme vraisemblable en la circonstance en dépit de l'effet perturbateur d'une mauvaise traduction. A noter toutefois que, contrairement à la seconde, la première inscrit la louange divine dans le cadre de « la matière sacrée » avant d'aborder l'évocation des légions angéliques : c'est la conception liturgique orientale confirmée par la messe antiochienne des Constitutions Apostoliques (fin IV^e siècle). Rome n'a pas cette vision puisqu'elle introduit « les cieux et les puissances des cieux » au sein des milices célestes tout en retranchant les longues théories verbales de la « matière créée » présentées par l'Orient chrétien. C'est aussi en ce sens qu'il faut comprendre l'expression « *sed et supernae Virtutes* » utilisée par la préface de la Pentecôte. Quant à la liturgie ambrosienne qui a emprunté à Rome le schéma *Per quem majestatem*, elle énumère bien les neuf chœurs angéliques mais elle écarte la formule « *caeli caelorumque Virtutes* ».

(à suivre)

François POHIER

¹ R. P. Gy op. Le Sanctus romain et les anaphores orientales - Mélanges Botte Louvain 1979

² Dom Capelle osb. Fondements scripturaires de l'angéologie liturgique – Sacra pagina II Paris 1959

³ A. Tarby La prière eucharistique de l'Eglise de Jérusalem – éd. Beauchesne Paris 1972

⁴ Emprunt scripturaire à Hébr.12.23

⁵ R. P. Gy op. op cit.

⁶ R. P. Taft. sj. The interpolation of the Sanctus into the anaphora. *Orientalia Christiana periodica* n° 57 de 1991